

**ELABORATION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 Février 2020 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme.

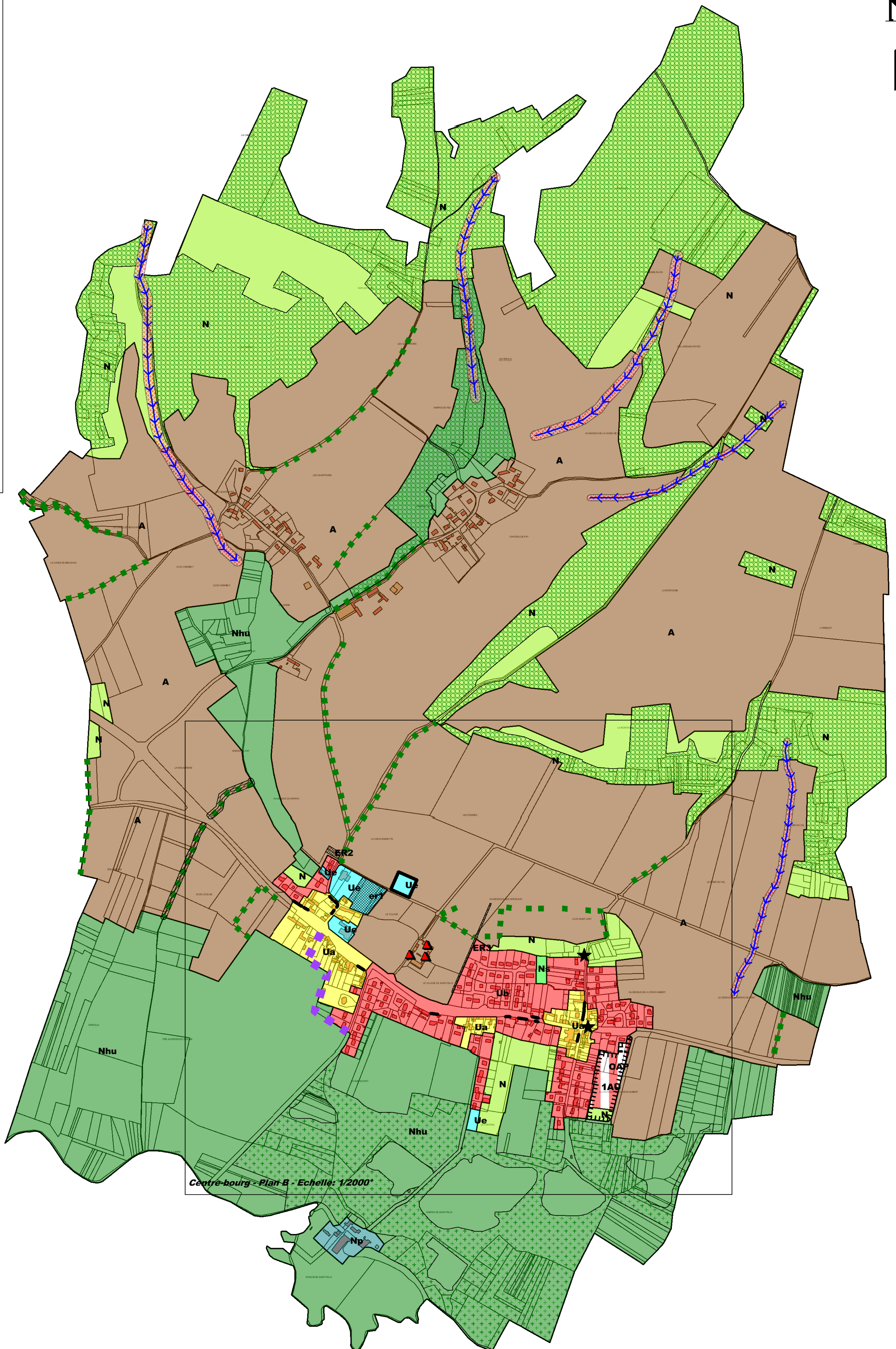
Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/5 000ème



SARL Espace'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espaceurba.fr



ZONAGE

- Ua: Zone urbaine du coeur de bourg
- Ub: Zone urbaine résidentielle
- Ue: Zone d'équipements publics
- 1AU: Zone de développement à vocation d'habitat
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle
- Nhu: Zone naturelle humide
- Np: Zone de protection du patrimoine (Moulin)
- Ns: Zone de servitude de réseaux divers

Prescriptions Réglementaires

Emplacements réservés Art. L.151-41 du CU : (bénéficiaire: Commune)

- ER1: Extension des équipements publics
- ER2: Création d'un parking
- ER3: Création d'une liaison piétonne

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Protection des éléments du patrimoine au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments agricoles du centre bourg pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Protection des murs de clôture au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection des chemins au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
- Protection des haies et des alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Protection des éléments du paysage au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des berges (6m) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Etude de gestion des eaux pluviales

Source: Verdi

- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des ruissellements

Centre-bourg - Plan B - Echelle: 1/2000

